

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SEMUR EN BRIONNAIS

Rue des Ebaulais

71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS

Tel : 03 85 25 86 47 / Fax : 03 85 25 87 59

e-mail : contact@ccsemur.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 03 FEVRIER 2020 A FLEURY-LA-MONTAGNE

L'an deux mille vingt, le trois février, à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes du canton de Semur-en-Brionnais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Fleury-la-Montagne, salle familiale, sous la présidence de M. André MAMESSIER

Date de la convocation du conseil communautaire : 22 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 30

Etaient présents : M. VERNAY Charles – M. MATHIEU Georges – M. VINCENT Daniel – Mme Agnès DURIX – Mme Isabelle LAGOUTTE – M. CORDEIRO David – Mme LIEVRE Sandrine – M. DURIAU Pierre – M. MOLIERE Henri – M. BURLOT Jean-Claude – Mme GAGET Claire – M. LAROCHE Louis – M. AUVOLAT Pierre – M. REMILLER Yann – M. PEGUET Jean-François – M. MORIN Jean – Mme AUCAGNE Renée – M. MAMESSIER André – M. CORNELOUP Philippe – Mme BARATHON Brigitte – Mme HAYE Marie Laure – M. BAJARD Robert – M. MARTIN Jean-Charles – Mme Anne NEYRAND – M. ALAMARTINE Jean-Marc – M. BACIAK François – M. BAYON Robert – M. BLANCHARD Jacques – M. LAMOTTE Jean-Paul – M. RICHARD Jean-Paul.

Absents excusés : M. ROBIN Christophe – M. CHERVIER Bernard – M. FEUILLAND Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LIEVRE

André MAMESSIER ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégués communautaires présents pour la dernière réunion du conseil communautaire de la mandature. Il remercie la commune de Fleury-la-Montagne pour son accueil, ainsi que la presse.

Georges MATHIEU, Maire de Fleury-la-Montagne, accueille l'assemblée et souhaite une bonne réunion à tous.

Il est procédé à l'appel des délégués présents. 30 délégués étant présents, le quorum est atteint et le conseil peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la réunion du 02 décembre 2019 à Briant, transmis préalablement aux délégués communautaires, est adopté à l'unanimité.

Les comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes (environnement-ordures ménagères, actions sociales, maison d'accueil, marché aux bestiaux, SPIC énergie renouvelable) sont présentés, arrêtés comme suit :

CA 2019	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Principal	923 648,59	978 838,56	55 189,97	294 099,31	314 837,03	20 737,72
OM	518 247,70	584 801,87	66 554,17	116 901,34	61 394,38	-55 506,96
Actions sociales	128 879,00	128 651,45	-227,55	0,00	0,00	0,00
Maison accueil	47 774,81	59 788,77	12 013,96	28 184,15	82 750,21	54 566,06
Marché	494 474,28	523 919,20	29 444,92	2 125 754,58	2 135 148,31	9 393,73
SPIC	439 839,39	509 633,05	69 793,66	1 358 096,16	1 288 028,15	-70 068,01
TOTAL	2 552 863,77	2 785 632,90	232 769,13	3 923 035,54	3 882 158,08	-40 877,46

Les services ayant apporté les éléments d'explication demandés par les délégués présents, les comptes administratifs 2019, sous la présidence de M. Henri MOLIERE, doyen de séance, sont adoptés à l'unanimité par le Conseil communautaire.

Les comptes de gestion 2019 du budget principal et des budgets annexes (environnement-ordures ménagères, action sociale, maison d'accueil, marché aux bestiaux, SPIC) établis par la Trésorière de Marcigny et constatés conformes aux comptes administratifs desdits budgets, sont adoptés à l'unanimité par le Conseil communautaire.

Les affectations des résultats de fonctionnement 2019 proposées sont adoptées à l'unanimité par le Conseil communautaire comme suit :

Budget	Restes à réaliser		Affectation résultat		
	Dépenses	Recettes	Fct 002	Inv 001	C/1068
Principal	4 662,00		55 189,97	20 737,72	
OM		70 000,00	66 554,17		
Action sociale			- 227,55		
Maison accueil			12 013,96	54 566,06	
Marché	82 950,00	66 300,00	22 188,65	9 393,73	7 256,27
SPIC					69 793,66

Les projets de budgets primitifs 2020 du budget principal et des budgets annexes (environnement-ordures ménagères, actions sociales, maison d'accueil, marché aux bestiaux, SPIC énergie renouvelable) sont présentés au conseil communautaire.

Le Président indique qu'ils ont été élaborés par la commission des finances le 23 janvier 2020, en présence de Mme CROISSANT, Trésorière de Marcigny

Ces projets ne comportent pas d'augmentation de la fiscalité, ni pour le budget principal (4 taxes : TH, TFB, TFNB et CFE), ni pour le budget « OM/environnement » (TEOM). Une estimation des produits a été calculée sur la base d'une augmentation des bases de 1%. De plus, compte tenu du vote précoce des budgets cette année, les montants des dotations, non connus à ce jour, ont été maintenus à leurs

niveaux 2019. Si elles s'avèrent plus élevées, des décisions modificatives pourront adapter le budget si besoin.

Le Président précise également que, comme chaque année, le budget annexe « maison d'accueil » est établi sur la base de 11 logements loués sur 12 et que le montant des intérêts d'un emprunt va légèrement baisser suite à la baisse du taux du livret A début février.

Au niveau du budget annexe « actions sociales », il est proposé de reconduire les montants des subventions accordées à ABISE en 2019. Cela a été acté avec l'association. La subvention au profit des Restos du Cœur est revue à la baisse. Les délégués expriment le souhait que cette subvention soit réellement accordée à l'antenne locale des Restos de Marcigny et non à une structure départementale. Une réflexion sur la nature de la subvention est posée. Une subvention d'équilibre est prévue au profit du budget actions sociales pour un montant de 96 649 €

Les budgets annexes SPIC et marché aux bestiaux intègrent les effets des réaménagements des emprunts effectués en 2019. Pour le SPIC, cela entraîne une forte baisse de la prévision de subvention d'équilibre (prévision de 37 905 € contre une réalisation de 65 500 € en 2019). Il est souligné que l'année 2019 a été une très bonne année pour la revente d'électricité et que depuis la mise en service de la toiture, la collectivité a revendu de l'électricité pour un montant de 2,3 millions d'euros. Pour le marché, le montant de la redevance de la SAEM est en baisse du fait d'un poids des emprunts moins important dans le budget. Les travaux prévus en 2020 concernent l'achèvement du programme d'amélioration et de modernisation des installations, commencé en 2019.

D. VINCENT détaille le projet de budget OM/Environnement 2020. Sur propositions de la commission environnement, le BP prévoit notamment la poursuite du programme de réduction des tonnages OM. Le bilan 2019 est d'ailleurs positif avec une baisse de 8% du poids des OM collectées (894 tonnes contre 962 en 2018).

Pour 2020, une baisse supplémentaire est attendue, suite à la suppression d'un grand nombre de bacs 660l (bacs de regroupement). Des communes ont souhaité que ceux maintenus puissent être fermés à clef afin d'éviter des dépôts sauvages. Une expérimentation sera menée dans un premier temps sur 16 bacs de la commune de Saint Bonnet de Cray, afin de valider, avec SECAF CHAMFRAY, le dispositif des serrures et son installation à un coût mesuré. Si le bilan est positif, l'expérimentation sera étendue dans les communes qui en feront la demande. Les foyers concernés pourront disposer d'une clef, moyennant une participation de 20 € (restituée si déménagement). L'achat des serrures et des clefs sont ainsi prévus en investissement.

Par ailleurs, 2 nouvelles filières de collecte seront mises en place à la déchetterie : vitrage et placoplâtre. Les études réalisées laissent apparaître quelques économies. Mais surtout, ces déchets ne seront plus enfouis.

Les budgets présentés au Conseil communautaire s'équilibrent comme suit :

Budget 2020	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	931 765,97 €	931 765,97 €	285 022,72 €	285 022,72 €
OM	551 529,17 €	551 529,17 €	151 430,00 €	151 430,00 €
Actions sociales	119 506,55 €	119 506,55 €	0,00 €	0,00 €
Maison accueil	61 313,96 €	61 313,96 €	87 135,06 €	87 135,06 €
Marché	179 981,65 €	179 981,65 €	227 406,00 €	227 406,00 €
SPIC	272 905,00 €	272 905,00 €	226 041,66 €	226 041,66 €

Suite aux présentations et après échanges, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte les budgets primitifs 2020,
- Vote le maintien des taux des 4 taxes de la fiscalité directe locale pour l'année 2020 comme suit : TH = 6,09%, TFB = 4,09%, TFNB = 8,36% et CFE = 4,84%,
- Vote le produit de la TEOM nécessaire à l'équilibre du budget annexe « OM/Environnement » 2020 à hauteur de 435 561 € (soit un taux de 10,39%, identique à l'année 2019),
- Vote la réalisation d'une subvention d'équilibre au budget annexe « actions sociales » d'un montant de 96 649 €.
- Fixe une contribution d'accès aux bacs de regroupement équipés d'un système d'accès limité (fermeture à clef) 20 € par foyer. Cette contribution sera encaissée sur la régie de recettes du budget annexe « OM / environnement » et elle sera remboursée en cas de déménagement des foyers, sur restitution de la clef.

Subventions aux associations :

Sur proposition du Président et après avis favorable de la commission finances réunie le 23/01/2020, le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, les subventions suivantes pour l'année 2020 :

1/ Subventions imputées sur le budget annexe « action sociale » (article 6574) :

Organismes bénéficiaires	Montant subvention 2020 accordée
Animation Jeunesse sous couvert de Brionnais Découvertes (CEJ)	17 600 €
ADMR Saint Christophe en Brionnais (portage des repas)	5 000 €
ABISE (Centre de Loisirs)	26 800 €
ABISE (Relais Assistantes Maternelles)	15 179 €
ABISE (Centre Social)	46 700 €
ABISE (Frais de fonctionnement siège « Les Pions »)	6 500 €
Resto du Cœur (Marcigny)	1 500 €
TOTAL subventions budget annexe « action sociale »	119 279 €

2/ Subventions imputées sur le budget principal :

Compte 62875	
Organisme	Montant
Pôle touristique commune Iguerande	5 000 €

Compte 6574	
Organisme	Montant
Office de tourisme Marcigny / Semur	35 507 €
Association Les Vieilles Pierres	5 000 €
Antenne touristique Saint Christophe-en-Brionnais	5 000 €

Reversement 2020 du contingent d'aide sociale :

La Communauté de communes reverse chaque année le contingent d'aide sociale aux communes. Ce reversement constitue une dépense obligatoire pour l'EPCI. Pour l'année 2020, le Président propose de reconduire le versement opéré en 2019.

Il précise par ailleurs que selon l'article L.5211-27-1 du CGCT ce versement évolue comme la dotation forfaitaire. Jusqu'à présent, le reversement communautaire n'était pas calculé sur cette base, mais sur l'évolution de la DGF communautaire.

Afin de prendre en compte cette disposition du CGCT, le Président indique qu'à compter de 2021, il conviendra d'appliquer le coefficient d'évolution de la dotation forfaitaire lors de la détermination du reversement à opérer au bénéfice des communes. Le coefficient sera appliqué sur les montants reversés à chaque commune en 2020.

Après avoir délibéré à l'unanimité Le conseil communautaire accepte la proposition de versement du contingent d'aide sociale pour l'année 2020 détaillée ci-dessous et dit qu'à compter de 2021, le reversement sera fonction de l'évolution de la dotation forfaitaire communiquée par la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Economie et des Finances.

Communes	Reversement 2020 (en €)
BRIANT	4 684
FLEURY LA MONTAGNE	7 389
IGUERANDE	17 695
LIGNY EN BRIONNAIS	5 518
MAILLY	2 878
OYE	6 003
SAINT BONNET DE CRAY	7 279
SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	11 580
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS	2 869
SAINT JULIEN DE JONZY	5 652
SAINTE FOY	2 638
SARRY	3 070
SEMUR EN BRIONNAIS	10 859
VARENNE L'ARCONCE	2 362
Total	90 475 €

Durées d'amortissement :

Le Président indique que la délibération du conseil communautaire du 28 février 2011 sur les amortissements n'a pas défini les durées d'amortissement de certaines immobilisations, comme les documents d'urbanisme. Etant donné l'achèvement du PLUI, il convient de commencer à l'amortir. Pour ce faire une durée d'amortissement doit être définie.

Par ailleurs, les pénalités de renégociation des emprunts imputés sur les budgets annexes « SPIC énergie renouvelable » et « marché aux bestiaux » doivent être amorties selon des durées qui doivent, là aussi, être définies par le conseil communautaire.

Après avis favorable de la commission finances du 23/01/2020, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- fixer les durées d'amortissement des immobilisations suivantes comme suit :
 - o Logiciel : 1 an
 - o Tous les petits matériels et mobiliers d'une valeur d'achat jusqu'à 999,99 € HT : 1 an
 - o Frais d'études non suivis de réalisation : 5 ans
 - o Frais relatifs aux documents d'urbanisme : 10 ans
- fixer les durées d'amortissement des pénalités de renégociation des emprunts comme suit :

- Budget « SPIC énergie renouvelable » : 19 ans, soit la durée de l'emprunt à restant à rembourser
- Budget « marché aux bestiaux » : 14 ans, soit la durée de l'emprunt initial restant à rembourser avant la renégociation

Modification des statuts du PETR :

Le Président informe le Conseil qu'au regard de la difficulté à atteindre le quorum lors de ses réunions et en vue des élections municipales de 2020, le comité syndical du PETR du Pays Charolais Brionnais s'est prononcé, le 13/12/2019, pour une réduction du nombre de délégués appelés à siéger au sein de cette instance. Il rappelle qu'à ce jour comité syndical du PETR compte 143 délégués.

La modification adoptée prévoit que le nombre de délégués soit proportionnel au nombre d'habitants. Ainsi le futur comité syndical comprendra donc 31 délégués : 12 pour la CC Le Grand Charolais, 7 pour la CC Entre Arroux Loire et Somme, 6 pour la CC La Clayette Chauffailles en Brionnais, 3 délégués pour la CC de Marcigny et 3 délégués pour la CC du canton de Semur-en-Brionnais.

Cette modification des statuts du PETR doit être soumise à l'approbation des 5 communautés de communes qui le composent. Une fois les délibérations des EPCI enregistrées en Préfecture, un arrêté préfectoral actera cette modification qui entrera en vigueur lors de la composition du futur comité syndical.

JF PEGUET regrette que la représentation de l'EPCI ne soit plus que de 3 délégués à l'avenir, mais il fait aussi observer que le quorum est de plus en plus difficile à atteindre. Tous les maires seront réunis 1 à 2 fois par an au sein d'un conseil des Maires.

Le Conseil communautaire, prend acte de la nouvelle représentation de la Communauté de communes du canton de Semur-en-Brionnais au sein du nouveau comité syndical du PETR du Pays Charolais Brionnais (3 délégués). Il approuve, à l'unanimité, la modification statutaire proposée et les nouveaux statuts du PETR du Pays Charolais Brionnais.

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du DGS :

Le Président rappelle la convention du 12/12/2018 pour la mise à disposition du Directeur Général des Services de la Communauté de communes du canton de Semur-en-Brionnais (CCSB) à la Communauté de communes de Marcigny (CCM), dans le cadre d'une mutualisation de services.

Le suivi de certains dossiers peut demander des charges de travail temporairement plus importantes dans une des deux collectivités et incompatibles avec la répartition des jours de présence dans chaque communauté de communes initialement prévue.

C'est pourquoi, il apparaît utile de mieux préciser les dispositions de la convention de mise à disposition du DGS. Le Président propose que l'article 2 de la convention du 12/12/2018 soit remplacé par la nouvelle rédaction ci-dessous et objet de l'avenant n°1 :

« Le calendrier prévisionnel des interventions est établi en concertation entre les 2 Présidents des communautés de communes. Le DGS tiendra à disposition des 2 Présidents un état des temps de travail effectués dans chaque collectivité.

Le DGS assurera, par semaine, deux journées complètes de travail dans chaque communauté de communes. Le mercredi sera travaillé dans l'une ou l'autre des collectivités selon les besoins.

Toutefois, en fonction des nécessités de service et après accord avec les 2 présidents, le DGS pourra adapter les présences dans chaque Communauté de communes, en travaillant jusqu'à une

semaine complète pour la même collectivité. Dans ce cas, les temps de travail effectués en plus au profit de cette collectivité seront rendus à l'autre de façon à conserver, sur une année entière, le juste partage du temps de travail du DGS entre les 2 communautés de communes.

Le Président de la communauté de communes de Marcigny adresse directement au chef de service mis à sa disposition toutes instructions nécessaires à l'exécution des travaux inscrits au calendrier prévisionnel des interventions. »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention de convention de mise à disposition de services du 12 décembre 2018, avec la CC de Marcigny.

Création d'un poste de technicien territorial et modification du tableau des effectifs :

Le Président indique au Conseil qu'un dossier de promotion interne a été déposé auprès du Centre de Gestion pour Valérie MEHU, agent de maîtrise au sein du service environnement. En effet, les missions et les responsabilités rattachées à son poste (responsable du service environnement et de la déchetterie communautaire) correspondent davantage à un grade de technicien territorial (grade de catégorie B) qu'à celui d'agent de maîtrise (grade de catégorie C).

Afin de pouvoir nommer l'agent, en cas d'acceptation de la demande, le poste doit être créé au tableau des effectifs de la collectivité, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il propose donc au Conseil communautaire de créer un emploi permanent à temps plein de technicien territorial au sein du service environnement.

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de créer un poste permanent à temps plein de technicien territorial relevant de la catégorie B, à compter du 01 mars 2020, pour assurer les missions de responsable du service environnement et de la déchetterie communautaire. Il adopte également le tableau des effectifs de la Communauté de communes en vigueur à compter de cette date.

✚ BUDGET PRINCIPAL :

➤ EMPLOIS PERMANENTS :

Emplois ou services	Grades	Cat	Nombres d'emplois + heures hebdomadaires
Direction	FILIERE ADMINISTRATIVE		
	Attaché Territorial	A	1 à 35 heures /35 ^{ème}
Administratif et comptabilité	FILIERE ADMINISTRATIVE		
	Rédacteur territorial	B	1 à 35 heures / 35 ^{ème} (poste vacant)
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1 à 35 heures / 35 ^{ème}
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1 à 35 heures / 35 ^{ème} (poste vacant)

✚ BUDGET ENVIRONNEMENT :

➤ EMPLOIS PERMANENTS :

Emplois ou services	Grades	Cat	Nombres d'emplois + heures hebdomadaires
Environnement	FILIERE TECHNIQUE		
	Technicien territorial	B	1 à 35 heures /35 ^{ème}

	Agent de maîtrise	C	1 à 35 heures /35 ^{ème}
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1 à 35 heures /35 ^{ème} (poste vacant)
	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	C	2 à 35 heures /35 ^{ème} (dont 1 poste vacant)

Informations diverses :

- André MAMESSIER fait le compte-rendu de la dernière réunion des présidents d'intercommunalité avec le Conseil départemental, le 16 janvier 2020.
Au niveau du Très Haut Débit, l'opérateur COVAGE s'est engagé à déployer la fibre d'ici 2023 dans tout le département. Une réunion d'information sera prochainement organisée dans chaque intercommunalité, pour détailler le calendrier et les travaux. M. MAMESSIER souhaite que localement cette réunion ait lieu après les élections, de façon à ce que ce soient les nouvelles équipes élues qui reçoivent l'information.
Il indique aussi que les communes raccordées en priorité seront celles qui auront réalisé leur adressage. Il invite donc les communes à lancer ce projet sans tarder.

COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Daniel VINCENT fait le point sur différents sujets liés à l'environnement :

- Baisse de 8% des tonnages OM collectés en 2019. Comme dans le même temps, la fréquentation de la déchetterie est restée stable, cela signifie que moins de déchets ont été produits par les habitants du territoire en 2019. Ces résultats sont très encourageants.
- L'ouverture du centre de tri ONESIME à Autun est retardée, la DREAL demandant des informations complémentaires. Il conviendra de prendre en compte cette donnée dans le futur marché de collecte ou voir si celui-ci ne peut pas être prolongé d'une année supplémentaire.
- Le broyage des déchets verts aura lieu les 3 et 4 juin 2020, afin de ne pas avoir sur la plateforme des quantités importantes de végétaux stockés, en cas de nouvelle sécheresse cet été.
- Les visites scolaires au Marais de Montceaux-l'Étoile ont été programmées en septembre et octobre 2020, mais le spectacle prévu en février n'aura finalement pas lieu.
- La commission environnement s'est réunie une dernière fois le 14/01/2020, pour faire le bilan des actions entreprises et réalisées. Le compte-rendu a été transmis à toutes les communes. D. VINCENT remercie tous les membres successifs qui se sont impliqués dans les travaux de la commission environnement et souhaite pleine réussite aux nouveaux membres.

COMMISSION ACTION SOCIALE :

François BACIAK évoque l'assemblée générale de l'association Entraide Brionnaise, le 15/02 à Vindecy. 20 communes adhèrent désormais à l'association (12 communes de la CCSB et 8 de la CCM, dont Marcigny). Au niveau des usagers, l'Entraide compte 198 adhérents et environ 200 chauffeurs bénévoles. Ces derniers sont rémunérés par l'utilisateur à hauteur de 0,42 € du kilomètre et doivent s'acquitter d'une adhésion de 5 € / an. Les transports ne sont désormais autorisés que dans un rayon de 50 kilomètres autour du domicile du bénéficiaire.

COMMISSION TOURISME :

Isabelle LAGOUTTE indique que tous les documents sur le petit patrimoine, la charte chromatique et le calendrier des manifestations 2020 ont été remis aux communes pour être distribués avec leurs bulletins municipaux.

COMMISSION PLUI :

David CORDEIRO indique que la Communauté de communes est dans l'attente de l'arrêté préfectoral d'abrogation de la carte communale d'Iguerande. Pour le moment, c'est toujours la carte communale qui s'applique sur cette commune et non le PLUI.

COMMISSION AGRICULTURE :

Pierre DURIAU fait le compte rendu de la dernière réunion du SYMISOA. Le budget principal 2020 du Syndicat ne prévoit pas de hausse de la cotisation.

André MAMESSIER informe le Conseil du projet de hausse de la cotisation du SMAAA, à laquelle s'opposent les 3 EPCI du Charolais Brionnais. Le Président du SMAA a été informé de cette opposition et la consigne sera donnée aux délégués des communes et de la Communauté de communes pour qu'ils votent contre cette hausse si celle-ci venait à être soumise au vote du comité syndical du SMAAA.

Concernant la compétence GEMAPI, A. MAMESSIER rappelle que la partie centrale du territoire n'est pas couverte par un Syndicat de rivières. Il a évoqué dernièrement cette question avec les services de l'Etat. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de lancer une réflexion commune avec la CC de Marcigny pour voir quelles solutions envisager pour couvrir ce périmètre, sur lequel des rivières coulent vers la Loire (dont le Merdasson). Les enjeux sont importants et en cas de catastrophe, la responsabilité communautaire pourrait être engagée si rien n'est fait sur cette compétence. L'idée d'une étude des risques et travaux à conduire pourrait être confiée à un Syndicat (comme le SYMISAO). Cela semble plus envisageable que de solliciter une extension du périmètre d'un Syndicat pour qu'il intègre des communes non couvertes et non situées sur son périmètre.

COMMISSION MARCHE AUX BESTIAUX :

Jean-François PEGUET présente les chiffres de fréquentation du marché pour 2019 :

- Hausse des apports au marché au cadran : 1 348 animaux en plus. Le pourcentage de commercialisation est de 82,3%, en léger recul par rapport à 2018 (83,2%).
- Baisse des apports au marché de viande : 8 602 animaux en 2019 contre 9 230 en 2018
- 62 411 bovins sur les 2 marchés contre 61 691 en 2018, soit une légère progression de 1,16%
- Les cours ont encore baissé en 2019, ce qui représente un manque à gagner pour la SAEM d'environ 15 € par animal vendu. Des solutions devront être trouvées pour compenser ce manque à gagner.

Pascal PIERRE a pris ses fonctions de directeur du marché début décembre et s'imprègne du fonctionnement du marché. Le travail ne manque pas. Un comité de discipline sera créé prochainement, ainsi qu'un comité des utilisateurs du marché. Le nouveau logiciel de gestion des ventes devrait être opérationnel d'ici début avril. L'AG de la SAEM est prévue le 27/02/2020.

JF. PEGUET remercie les membres du comité de gestion pour leur implication aux côtés du directeur. Leur accompagnement est important. P. AUVOLAT exprime sa satisfaction sur le travail de M. PIERRE depuis son arrivée. C'est une personne compétente et qui connaît bien le milieu de l'élevage.

INFORMATIONS DES COMMUNES :

MAILLY : l'adressage est terminé. Les plaques des rues et des numéros des habitations sont en cours de pose.

IGUERANDE : un spectacle est prévu la semaine prochaine à l'espace culturel.

LIGNY-EN-BRIONNAIS : l'adressage est en cours sur la commune.

SAINT BONNET DE CRAY : P. AUVOLAT demande si la taxe d'aménagement votée par certaines communes est toujours en vigueur. Le DGS répond qu'il a sollicité l'expertise de la DDT sur ce sujet. Les taxes en place ne sont pas modifiées et pour les communes qui ne l'avaient pas instituée, aucune taxe d'aménagement ne s'applique en 2020. Par contre en 2021, une taxe de 1% s'appliquera de droit. Une réflexion peut éventuellement être menée au niveau communautaire pour harmoniser le taux de la taxe d'aménagement. Mais la compétence étant du ressort des communes, toute modification des taux ne pourra se faire que par une délibération communale.

SAINTE FOY : les travaux sur la conduite d'eau potable se terminent. L'employé communal quitte ses fonctions au 15 février. Un appel est lancé aux autres communes intéressées par une mutualisation de leur employé communal.

SARRY : l'employé communal va aussi quitter ses fonctions au 30/03. La Mairie a enregistré 4 demandes de renseignement pour des extensions ou des constructions d'annexes.

VARENNE L'ARCONCE : une demande pour une installation photovoltaïque à proximité de l'église a été faite par un agriculteur. L'Architecte des Bâtiments de France s'y oppose. Une réunion de conciliation est prévue dans la semaine au PETR.

M. MAMESSIER clôture la réunion en rappelant que de nombreux délégués et lui-même ont pris la décision de ne pas se représenter aux prochaines élections. Cette réunion était donc leur dernière. Il assure les délégués du plaisir qu'il a eu à conduire les destinées de la communauté de communes tout au long des années passées à sa présidence. Il faut savoir s'arrêter et le temps est venu de passer la main.

M. MAMESSIER adresse ses plus vifs et sincères remerciements à tous les délégués, actuels et anciens, pour leur implication dans la vie communautaire au cours de ses mandatures passées à la tête de la Communauté de communes. Que ce soit au sein des commissions, du conseil communautaire ou pour le PLUI, tous ont su, grâce à une écoute mutuelle, dépasser les intérêts de leur commune au bénéfice de la Communauté de communes. C'est grâce à cet état d'esprit collectif que des projets importants pour le territoire ont pu aboutir.

Il adresse enfin des remerciements chaleureux aux agents qui l'ont assisté au quotidien dans ses fonctions. Il souligne leur implication et leurs compétences.

Une dernière réunion du Conseil des Maires aura lieu le 17 février 2020, à 17 heures, à Saint-Didier-en-Brionnais.

La séance est levée à 23h15.

M. MATHIEU invite les délégués à prendre le verre de l'amitié.

